

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 99/39 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CASAMOZZA
DI FIUM'ORBU SUR LA ROUTE NATIONALE 198**

SEANCE DU 29 AVRIL 1999

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le vingt-neuf avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph Antoine CHIARELLI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul GIACOBBI à M. Alexandre ALESSANDRINI
M. Marcel SIMEONI à Mme Mireille LANFRANCHI
M. Émile ZUCCARELLI à M. Jules-Laurent FERRANDI



AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à engager sa réalisation après inscription des crédits nécessaires et signature des conventions de financement avec la commune.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation de cet aménagement et notamment les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 avril 1999

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

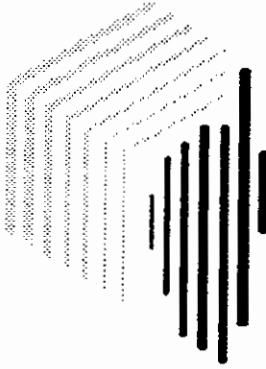


José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE



COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES

SERVICE DES ROUTES (HAUTE CORSE)

R.N. 198
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE
DE CASAMOZZA DI FIUM'ORBU

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF



RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

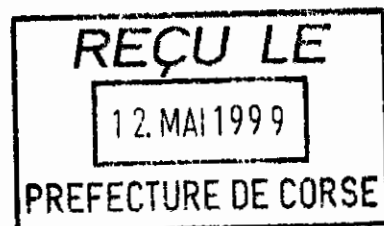
DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES

Opération : Aménagement de la traverse de Casamozza di Fium'Orbu sur la RN 198

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe de l'aménagement de la traverse de Casamozza di Fium'Orbu sur la RN 198 commune de Prunelli di Fium'Orbu ainsi que ses principales caractéristiques en vue du lancement des enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire et de la réalisation des acquisitions foncières.

1 – LOCALISATION DE L'OPERATION

1 – 1 – GENERALITES



L'origine du projet se trouve au PR 78+580 et son extrémité au PR 79+631. Il se développe sur une longueur de 1055 mètres.

L'aménagement consiste à réaliser des travaux donnant un caractère plus urbain à la traversée que les automobilistes parcourent à grande vitesse compte tenu de sa situation au milieu d'une ligne droite de plusieurs kilomètres.

Pour réduire la vitesse, des dispositifs ont été envisagés au milieu de la chaussée comprenant :

- deux îlots tourne à gauche aux carrefours situés aux entrées Nord et Sud,
- un îlot central empêchant les automobilistes de réaccélérer ainsi que le rétablissement et la construction de trottoirs.

1 – 2 – LE SITE

Le tracé de la R.N. 198 s'inscrit dans une zone rurale en bordure de littoral

1 – 2 – LES CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DE LA R.N. 198

Cette section de route présente de longs alignements ainsi qu'un profil en long relativement plat ce qui entraîne des vitesses excessives.

2 – ACCIDENTOLOGIE

Le nombre d'accidents s'est élevé à six entre 1993 et 1997 ayant entraîné : trois morts, dont deux piétons, trois blessés graves et quatre blessés légers sur un kilomètre.

La densité d'accident s'élève donc à 1.13 accident/km par an, alors qu'en Corse sur des routes de même nature, elle est de l'ordre de 0.54 accident/km par an.

3 – AMENAGEMENTS PROPOSES

Plusieurs variantes ont été étudiées et soumises à la Mairie et à la population.

L'Avant-Projet arrêté permet de ralentir les usagers de la route, de favoriser les mouvements de tourne à gauche et de protéger les piétons en implantant des passages piétons et en aménageant des trottoirs afin de réduire le nombre d'accidents.

L'aménagement comporte quatre séquences : deux séquences aux extrémités Nord et Sud et deux séquences intermédiaires.

La longueur du projet est de 1 055 ml.

Toutes les séquences conduisent à une séparation des courants de circulation et à une réduction de la largeur des voies de circulation à trois mètres.



4 - COUT DES TRAVAUX

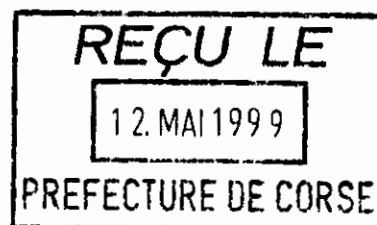
La totalité des travaux d'aménagement a été estimée à environ 3 195 635 Frs H.T. à répartir selon les modalités de financement entre la Collectivité Territoriale de Corse et la commune de PRUNELLI DI FIUM'ORBU. L'estimation des terrains à acquérir a été fixée à 140.000 Frs par le service des domaines.

La commune de PRUNELLI DI FIUM'ORBU compte 2 633 habitants.

Suivant les modalités de répartition entre la C.T.C., les communes et les Départements du financement des travaux sur le réseau routier national en traversée d'agglomération, le taux de participation de la commune au financement des travaux de sécurité sera de 21% et de 79% pour la C.T.C..

REPARTITION DU FINANCEMENT

Décomposition du Montant de l'opération



	Acquisitions Foncières	TRAVAUX	TOTAL
Commune	29 400,00	608 941,30	711 841,30
C.T.C.	110 600,00	2 446 693,70	2 833 793,70
TOTAL H.T.	140 000,00	3 055 635,00	3 545 635,00

La première tranche, qui ne nécessite pas d'acquisitions foncières sur laquelle la commune a délibéré s'élève à 803 470.00 Frs H.T. dont 170 236.80 Frs H.T. de participation communale conformément aux clés de répartition financière votées par l'Assemblée de Corse le 25.02.94 (*par délibération n°94.09AC fixant les modalités de répartition entre la Collectivité Territoriale de Corse, les communes et le Département, de financement des travaux sur le RRN en traverses d'agglomération*) et aux détails estimatifs joints.

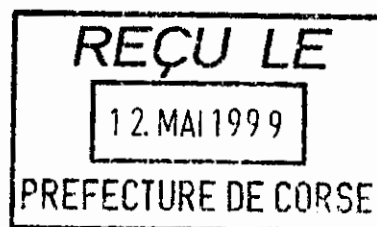
Le Conseil Municipal de Prunelli di Fiumorbu a délibéré le 8/7/1998 et a adapté sa participation sur le coût des travaux (délibération ci-jointe).

Il est rappelé que les crédits déjà inscrits sur cette opération sont les suivants :

- acquisitions foncières : 200.000 francs
- travaux : 1. 600.000 francs

Il est donc possible d'engager la première tranche de l'aménagement.

La maîtrise d'œuvre et d'ouvrage sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse.



CONCLUSION

Je propose à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver le principe et les caractéristiques principales du projet tel que décrits dans le présent rapport, et de m'autoriser à engager sa réalisation après inscription des crédits nécessaires et signature des conventions de financement avec la commune,
- 2) de m'autoriser à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PLAN DE SITUATION

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

PLAN DE TRAVAUX



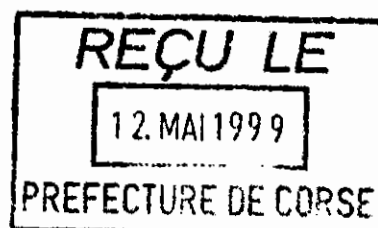
RN 198

**AMENAGEMENT
DANS LA
TRAVERSE DE
CASAMOZZA DI
FIUM'ORBUI**

**REPARTITION DU
FINANCEMENT ENTRE
LA COMMUNE ET LA
COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE
CORSE**

ENTREE NORD

Poste	Quantité	Unité	% C.T.C.	C.T.C.	% Commune	Comr
Surface chaussée	300	m ²	100%	3 30 100		
Ilot + trottoir	150	m ²	50%	69 625	50%	
Surface plantée	200	m ²			100%	
Assainissement longitudinal O > O 600	0	m			100%	
Eclairage urbain					100%	
Sécurité			79%	2 33 508	21%	
TOTAL HORS TAXES				6 33 233		1



RN 198
AMENAGEMENT DANS LA TRAVERSE DE CASAMOZZA DI
REPARTITION DU FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE

ENTREE NORD

Poste	Quantité	Unité	% C.T.C.	C.T.C.	% Commune	Commune
Surface chaussée	300	m ²	100%	330 100.00		
Ilot + trottoir	150	m ²	50%	69 625.00	50%	69 625.00
Surface plantée	200	m ²			100%	35 840.00
Assainissement longitudinal O > O 600	0	m			100%	0.00
Eclairage urbain					100%	2 700.00
Sécurité			79%	233 508.20	21%	62 071.80
TOTAL HORS TAXES				633 233.20		170 236.80

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

RN 198
AMENAGEMENT DANS LA TRAVERSE DE CASAMOZZA DI
REPARTITION DU FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA COLLECTIVITE

ENTREE SUD

Poste	Quantité	Unité	% C.T.C.	C.T.C.	% Commune	Commune
Surface chaussée	1900	m ²	100%	204 720		
Ilot + trottoir	500	m ²	50%	60 647.50	50%	60 647.50
Surface plantée	160	m ²			100%	29 400.00
Assainissement longitudinal O > O 600	0	m			100%	0.00
Eclairage urbain					100%	4 500.00
Sécurité			79%	378 054.50	21%	100 495.50
TOTAL HORS TAXES				643 422.00		195 043.00

REÇU LE
12. MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

RN 198
AMENAGEMENT DANS LA TRAVERSE DE CASAMAZZA DI
FIUM'ORBU

REPARTITION DU FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE

TRAVERSE

Poste	Quantité	Unité	% C.T.C.	C.T.C.	% Commune	Commune
Surface chaussée	350	m ²	100%	529 520.00		
Ilot + trottoir	460	m ²	50%	69 625.00	50%	69 625.00
Surface plantée	160	m ²			100%	19 280.00
Assainissement longitudinal O > O 600	0	m			100%	0.00
Eclairage urbain					100%	3 000.00
Sécurité			79%	570 893.50	21%	151 756.50
TOTAL HORS TAXES				1 170 038.50		243 661.50



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 JUILLET 1998

NOMBRE DE MEMBRES:

MEMBRES 23

ABSENTS 11

PRESENTS 12

INVENTS 0

DATE DE LA
CONVOCAATION

le 2 juillet 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le Huit Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunelli di Fiumorbu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre Timothée PIERI.

Etaient présents :

PIERI PT. ACHILLI J. CHIODI P. DOMINICI P. GAMBOTTI C. MARTINETTI J.C.
MONDOLONI A.M. ORLANDINI MT. PIETRI D(Morta). PIERI M. PIETRI D (Casella)
SANTELLI D. SANTONI J. SUSINI P.

Etaient absents: ANDREANI JL. BAYLAC G. DANI P. GAROTTE A. LENZOTTI G. PAOL
PL. PERALDI AM. TADDEI D.

Etaient représentés: GAMBOTTI F.

Secrétaire de Séance : DOMINICI P.

Objet: Approbation de la traversée de Casamozza et de son financement.

VU le projet de la traversée de Casamozza établi par le service des routes de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU les modalités de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte le projet de la traversée de Casamozza décomposé en trois parties, ainsi que son financement:

L'entrée Nord, avec une participation communale de 183.855,74 francs TTC.

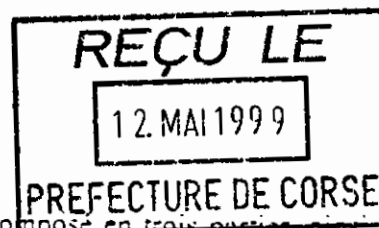
La traverse avec une participation communale de 263.154,42 francs TTC.

L'entrée Sud avec une participation communale de 210.646,44 francs TTC.

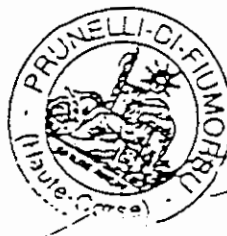
Se prononce pour la réalisation de la première phase du projet, à savoir l'entrée Nord de l'agglomération.

Donne au Maire l'autorisation de signer tous documents concernant cette affaire

Ainsi fait et lu, le 8 juillet 1998, les jours mois et an que ci-dessus



Le Maire,



Direction des Services Fiscaux
de la Haute-Corse
11, Bd. du Fango
BP 302
20402 BASTIA CEDEX

Tél: 95.32.93.50
Fax: 95.31.39.01

Bastia, le 22 octobre 1998

SEI N°CL/98076

Objet: - Estimation domaniale -

Réf: Votre lettre en date du 25 septembre 1998



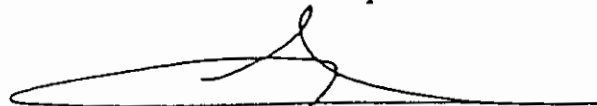
Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous demandez mon avis sur la valeur vénale sommaire et globale de plusieurs parcelles sises à **PRUNELLI DI FIUMORBO** nécessaires à l'aménagement de la R.N 198 (traverse de Casamozza).

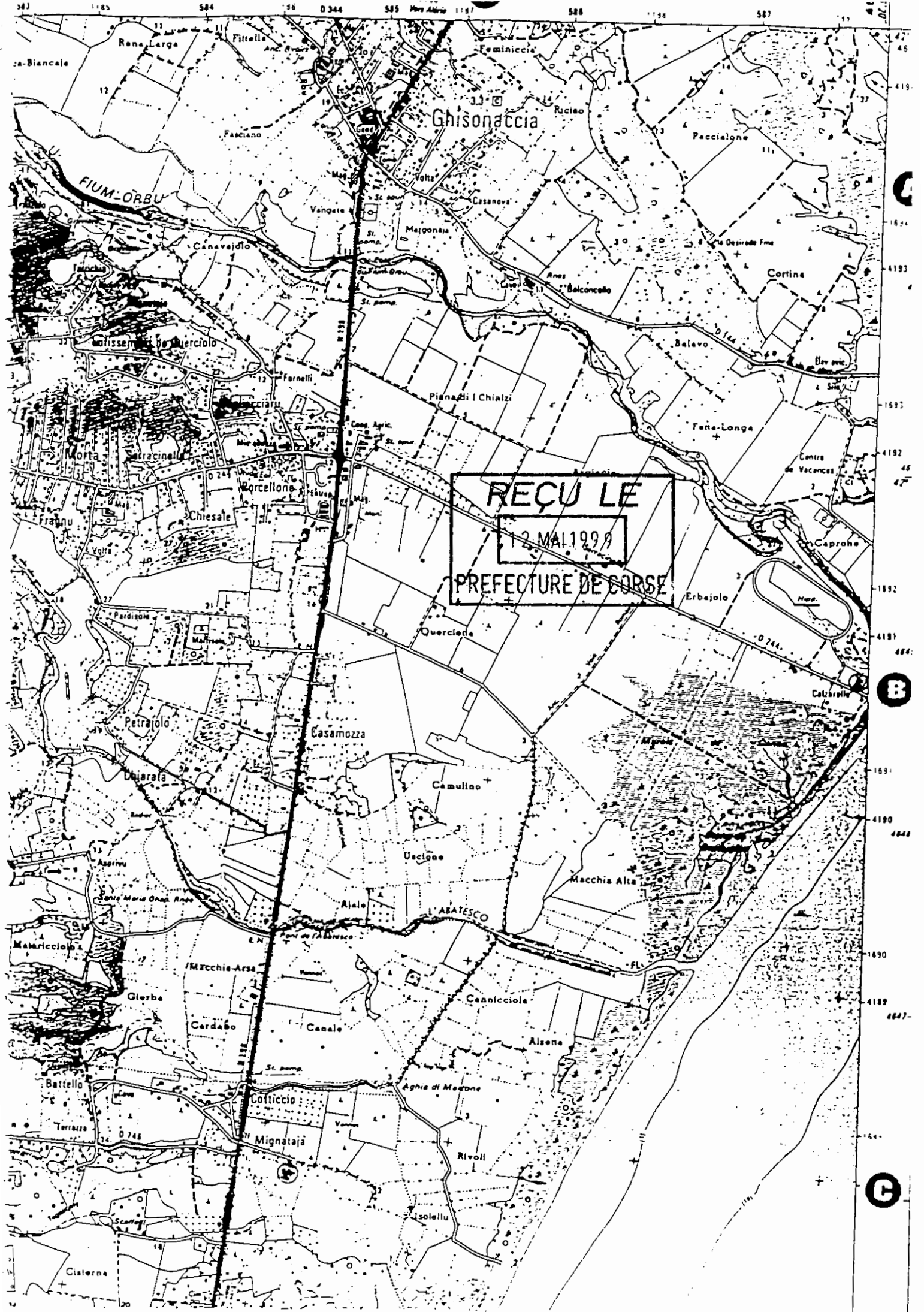
J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette valeur peut être fixée à 140 000 F

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma considération distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux
L'Inspecteur


H. MARIN

Monsieur le Président
du Conseil Exécutif de la Corse
à l'attention de M. ROVERE
B.P. 315
20297 BASTIA Cedex



RECU LE
12 MAI 1999
PREFECTURE DE CORSE

Ghisonaccia

Casamozza

L'ABATESCO

Cannicciola

Cotticchio

Mignataja

FIUM'ORBÙ

47° 45'
47° 46'
47° 47'
1624
4193
1593
4192
46
47
1892
4181
464
1691
4180
4644
1690
4189
4647
55
G